

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 8 novembre 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents monsieur Marcel Grondin directeur général et madame Julie Cloutier greffier suppléant.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-6372

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.19 Fin d'emploi d'une employée au Service de police.
- 7.20 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil.
- 7.21 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil.
- 7.22 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 10-6373

Séance ordinaire du 25 octobre 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier suppléant est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-6374

Adoption du projet du règlement numéro 388-2010

Le greffier suppléant résume le projet du **Règlement numéro 388-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 388-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'y inclure les nouvelles cotes de crue pour la rivière Famine et afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 8 novembre 2010 au 13 décembre 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 décembre 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 388-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6375

Adoption du projet du règlement numéro 389-2010

Le greffier suppléant résume le projet du **Règlement numéro 389-2010**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 389-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone PB-757 à même la zone CD-756**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 8 novembre 2010 au 13 décembre 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 décembre 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 389-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET
DISPENSE DE LECTURE :**

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2010

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 390-2010 prévoyant le remboursement d'une dépense de 14 816,48 \$ du fonds général par les immeubles desservis par l'usine de filtration pour des travaux au réservoir de la 25^e Avenue (R-3)**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 10-6376

Adoption du Règlement numéro 383-2010

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 383-2010 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'établir les normes relatives aux zones RB-388, RB-389, RB-390 et RB-391, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 383-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6377

Adoption du Règlement numéro 387-2010

ATTENDU : que le greffer suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 387-2010 établissant la tarification au centre de ski St-Georges, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 387-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-6378

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a, directeur du Service des finances et trésorier, en date du 28 octobre 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 479 055,53 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 295 193,59 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 774 249,12 \$ pour les chèques couvrant la période du 15 au 28 octobre 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6379

Autorisation de signatures pour les transactions bancaires

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Clément Poulin, directeur du Service des finances et trésorier à compter du 31 décembre 2010;

ATTENDU : la nomination de Mme Isabelle Déchêne, c.a. à titre de directrice du Service des finances et trésorière en remplacement de M. Clément Poulin, et la nomination de Mme Karine Veilleux à titre de chef de Division – comptabilité en remplacement de Mme Isabelle Déchêne;

ATTENDU : que les chèques, les transactions financières et bancaires requièrent deux signatures, soit celle du maire et celle du directeur des Finances et trésorier ou du chef de Division – comptabilité en son absence;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE Mme Isabelle Déchêne, c.a et directrice du Service des finances et trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout effet bancaire ainsi que tout chèque ou autre document à la Banque Nationale à compter du 1^{er} janvier 2011.

QU'EN l'absence ou l'incapacité d'agir de la trésorière, Mme Karine Veilleux, chef de Division – comptabilité et assistante-trésorière, soit autorisée à apposer les mêmes signatures.

QUE lorsque les deux signatures sont lithographiées, les effets bancaires doivent porter les initiales du trésorier ou de l'assistante-trésorière.

QUE la présente résolution remplace la résolution n° 09-5756 adoptée le 23 novembre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6380

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de produits alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
	<u>(produits non congelés)</u>	<u>(produits congelés)</u>
F. CHAREST LTÉE	15 752,58 \$	11 617,52 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumissions déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 25 octobre 2010, que la soumission déposée par **F. CHAREST LTÉE** est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1^{er} novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **F. CHAREST LTÉE au prix de 15 752,58 \$ pour le groupe 1 (produits non congelés)**, incluant toutes les taxes applicables **et au prix de 11 617,52 \$ pour le groupe 2 (produits congelés)**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de produits alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 27 370,10 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6381

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de mazout pour 2010-2011

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES HUILES MARCEL GAGNON INC.	0,7517 \$
LES HUILES LAMONTAGNE	0,7562 \$
PHILIPPE GOSSELIN ET ASS. LTÉE	0,7580 \$
MELANÇON ET FILS INC.	0,7770 \$
ULTRAMAR LIMITÉE	0,7881 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 25 octobre 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES HUILES MARCEL GAGNON INC.**;

RÉSOLUTION N° 10-6381 (SUITE)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1^{er} novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES HUILES MARCEL GAGNON INC. pour la fourniture sur demande de mazout pour 2010-2011** avec un différentiel ferme de 0,0080 \$ de plus que la moyenne des prix publiés par « l'Oil Buyer's guide » pour la région de Québec, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération des services concernés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6382

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de carburant diesel, sans plomb et super – service aux pompes pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	186 644 \$
FERNAND DUFRESNE INC.	189 434 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées, par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 25 octobre 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE au montant de 186 644 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1^{er} novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE pour la fourniture sur demande de carburant diesel, sans plomb et super – service aux pompes, au montant total estimé pour 3 ans à 186 644 \$** incluant toutes taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6383

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture sur demande de produits d'entretien

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CENTRE DE L'ASPIRATEUR T.L.R.INC./ PRODUITS SANITECH	15 914,62 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 25 octobre 2010, que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter ;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1^{er} novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CENTRE DE L'ASPIRATEUR T.L.R. INC./PRODUITS SANITECH au montant de 15 914,62 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 15 914,62 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6384

Cession des droits et prétentions de la Ville sur une partie du lot 358

ATTENDU : que le ministère des Transports du Québec prévoit réaliser des travaux à l'intersection de la 30^e Avenue et de la route 271 (42^e Rue Nord);

ATTENDU : que des échanges de terrains entre la Ville, le ministère des Transports du Québec et un propriétaire adjacent sont nécessaires à ces travaux;

ATTENDU : que la Ville doit céder ses droits et prétentions au ministère des Transports du Québec sur un terrain qu'elle avait acquis par abandon d'entretien par ce même Ministère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la cession des droits et prétentions que la Ville pourrait avoir sur une partie du lot 358 du cadastre du Québec au ministère des Transports du Québec, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Martin Gilbert, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie comme si il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6385

Subvention à l'Association du hockey mineur St-Georges pour la tenue du Tournoi provincial de hockey Bantam Dumoulin – Édition 2011

ATTENDU : que l'Association du hockey mineur St-Georges demande une aide financière pour la tenue du Tournoi provincial de hockey Bantam Dumoulin qui se tiendra au centre sportif Lacroix-Dutil du 13 au 23 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde à l'Association du hockey mineur St-Georges une subvention équivalente à 100% du coût des heures de glace pour la tenue du Tournoi provincial de hockey Bantam Dumoulin qui se tiendra au Centre sportif Lacroix-Dutil du 13 au 23 janvier 2011.

QUE les profits des bars soient partagés à raison de 75% pour l'organisme et 25% pour la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6386

Subvention à un organisme sans but lucratif qui gère des équipements sportifs reconnus par la Ville

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges subventionne certains organismes sans but lucratif qui gèrent des équipements sportifs reconnus par la Ville ou lui appartenant;

ATTENDU : la recommandation de la commission des Loisirs et des sports du 27 octobre 2010 qui recommande d'augmenter la contribution financière annuelle de 3 800 \$ à 5 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de la subvention suivante pour l'année 2010 :

- Club Rendez-vous Saint-Georges : 5 000 \$

QUE la somme de 5 000 \$ soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6387

Subvention à la Fondation du centre hospitalier Beauce-Etchemin

ATTENDU : la demande de la Fondation du centre hospitalier Beauce-Etchemin pour une contribution financière;

ATTENDU : que les buts et objectifs de cette sollicitation visent à permettre l'acquisition et l'installation d'un système de dialyse pour desservir la population locale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière de 15 000 \$ à la Fondation du centre hospitalier Beauce-Etchemin.

QUE la somme de 15 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6388

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par le Club Inner Wheel de St-Georges

ATTENDU : la demande par le Club Inner Wheel de St-Georges pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 20 mai 2011;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280, modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Club Inner Wheel de St-Georges à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le vendredi 20 mai 2011 pour une période maximale de 3 heures, à l'intersection du boulevard Lacroix et de la 90^e Rue si le ministère des Transports du Québec en donne l'autorisation et ce aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6389

Demande à la Corporation ambulancière de Beauce Inc. (C.A.M.B.I.) de prolonger le délai d'occupation du 3800, boulevard Dionne

ATTENDU : que la Ville a accepté une promesse d'achat de la Corporation ambulancière de Beauce Inc. (C.A.M.B.I.) pour l'acquisition du 3800, boulevard Dionne par la Corporation;

ATTENDU : que la promesse d'achat prévoit la libération des lieux vendus par la Ville le 31 décembre 2010;

ATTENDU : qu'une clause de la promesse d'achat prévoit que la Ville peut demander de prolonger le délai d'occupation jusqu'au 1^{er} juin 2011;

ATTENDU : que les travaux du garage municipal doivent se terminer pour le 1^{er} mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à la Corporation ambulancière de Beauce Inc. (C.A.M.B.I.) de prolonger le délai d'occupation du bâtiment situé au 3800, boulevard Dionne à Saint-Georges jusqu'au 1^{er} juin 2011, le tout conformément à la promesse d'achat signée le 14 octobre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6390

Autorisation de vente de vidéocassettes de la bibliothèque municipale

ATTENDU : que depuis quelques années, la collection de vidéocassettes de la bibliothèque municipale a peu à peu été remplacée par les disques vidéo compacts;

ATTENDU : que la collection de vidéocassettes est désuète;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise une vente publique des vidéocassettes élaguées de la bibliothèque municipale au coût de 1 \$ chacune, maximum de 10 vidéocassettes par personne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6391

Projet de loi n° 109

- ATTENDU : qu'avec le projet de loi n° 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;
- ATTENDU : qu'en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;
- ATTENDU : que, selon le projet de loi n° 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;
- ATTENDU : qu'en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;
- ATTENDU : que c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;
- ATTENDU : que, selon le projet de loi n° 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l'élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie.

QU'EN plus, que les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n° 109 :

- Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6392

Modification de la résolution numéro 09-5784
concernant la nomination d'un représentant sur le comité de l'aéroport

ATTENDU : la résolution numéro 09-5784, adoptée le 23 novembre 2009, par laquelle ce conseil nommait des représentants pour siéger sur divers comité;

ATTENDU : qu'il y aurait lieu de modifier cette résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution numéro 09-5784, adoptée le 23 novembre 2009, soit modifiée à l'effet de nommer M. Alain Roy, directeur associé aux Services techniques sur le comité de l'aéroport en remplacement de M. Guy Bilodeau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6393

Délégation au directeur général le pouvoir de désigner les membres des
comités d'évaluation des offres de services comprenant un volet qualitatif

ATTENDU : que les nouvelles normes en matière d'adjudication de contrats municipaux obligent la Ville à prendre des mesures visant à protéger le processus d'adjudication de contrats de toute influence externe;

ATTENDU : qu'il faut éviter que le nom des membres de ce comité soit rendu public tant que le processus d'appel d'offres n'est pas terminé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil délègue le directeur général le pouvoir de désigner les membres des comités d'évaluation des appels d'offres comprenant un volet qualitatif, selon les besoins inhérents à chacun de ces appels d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6394

Acceptation d'une entente avec M. Benoit Bizier et
le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD)

ATTENDU : que suite au dépôt d'un grief par M. Benoit Bizier et le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD), les représentants de la Ville, du salarié et du syndicat en sont venus à une entente;

ATTENDU : que la recommandation du Contentieux et du Service des ressources humaines à l'effet d'accepter l'entente intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente intervenue avec M. Benoit Bizier et le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD), laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6395

Acceptation d'une entente avec M. Tony Blais et
le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD)

ATTENDU : que suite au dépôt d'un grief par M. Tony Blais et le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD), les représentants de la Ville, du salarié et du syndicat en sont venus à une entente;

ATTENDU : que la recommandation du Contentieux et du Service des ressources humaines à l'effet d'accepter l'entente intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente intervenue avec M. Tony Blais et le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD), laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6396

Fin d'emploi d'une employée au Service de police

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines et de M. Hilaire Isabelle à l'effet de mettre fin à l'emploi de Mme Marie-Christine Julien à titre de préposée à l'accueil et à l'alimentation au Service de police;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mette fin à l'emploi de Mme Marie-Christine Julien à titre de préposée à l'accueil et à l'alimentation au Service de police.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6397

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services
professionnels d'ingénieurs pour l'aménagement d'une
deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil présentant les critères d'évaluation suivants :

RÉSOLUTION N° 10-6397 (SUITE)

- | | |
|--|-----------|
| 1. Expérience corporative : | 20 points |
| 2. Compétence et disponibilité du chargé de projet : | 25 points |
| 3. Équipe proposée et capacité de relève : | 15 points |
| 4. Réalisation de projets similaires : | 25 points |
| 5. Échéancier réaliste : | 10 points |
| 6. Adresse de service : | 5 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6398

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Expérience corporative : | 20 points |
| 2. Compétence et disponibilité du chargé de projet : | 25 points |
| 3. Équipe proposée et capacité de relève : | 15 points |
| 4. Réalisation de projets similaires : | 25 points |
| 5. Échéancier réaliste : | 10 points |
| 6. Adresse de service : | 5 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6399

Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU : l'étude comparative des différents scénarios d'implantation d'une 2^e glace intérieure réalisée par Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques et la firme Genivar et datée du 9 août 2010 (dossier 105-10);

ATTENDU : que suite aux diverses consultations effectuées le conseil désire retenir l'option A qui consiste en un agrandissement du centre sportif Lacroix-Dutil et une mise en commun des salles de mécanique de la glace actuelle et de la 2^e glace qui y sera érigée;

ATTENDU : que l'agrandissement est situé dans une zone inondable 20 ans;

ATTENDU : que pour permettre la réalisation du projet, une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Sartigan doit être adoptée ainsi qu'une modification à notre règlement de zonage pour s'y conformer;

RÉSOLUTION N° 10-6399 (SUITE)

ATTENDU : que cette modification est nécessaire pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDEP;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QU'UNE demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé soit déposée à la MRC Beauce-Sartigan concernant le projet suivant :

« Agrandissement du centre sportif Lacroix-Dutil pour l'aménagement d'une 2^e glace intérieure selon l'option A (dossier 105-10) de l'étude comparative préparée par Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques et la firme Genivar datée du 9 août 2010 et les ouvrages nécessaires à l'immunisation de cet agrandissement, le tout sur une superficie maximale de 3 650 mètres carrés ».

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois d'octobre 2010 au montant de 2 566 415 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois d'octobre 2010 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois d'octobre 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois d'octobre 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois d'octobre 2010 est déposé au conseil.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 8 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le maire François Fecteau donne un compte rendu sur le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus; monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le banquet du 25^e anniversaire du Tour de Beauce; monsieur le conseiller Marcel Drouin mentionne qu'à la fin de novembre se tiendra le Salon des artistes et artisans et madame la conseillère Manon Tousignant fait un compte rendu sur le comité de revitalisation du centre-ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Mme Simone Quirion demande des informations sur la désignation toponymique du Haut-Saint-Jean, Bas-Saint-Jean et rue Principale dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 16, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JULIE CLOUTIER
Greffier suppléant
